

2021 DU 62 Dénomination place Juliette Gréco (6e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Juliette Gréco " à l'emprise sise devant l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris 6e ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^e commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Juliette Gréco " est attribuée à l'emprise située place Saint-Germain-des-Prés, devant l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris (6e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.